

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	26

Date de la Convocation: 17/04/2014

Date d’Affichage : 05/05/2014

L’an deux mille quatorze et le 25 avril, à 20 heure(s) , le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

**Présents :**

Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, Mme Alexandrine MOUCHET, M. Daniel CADAMURO, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, M. René BÉGUÉ, Mme Nelly AUGUSTE, M. Sauveur GIBILARO, Mme Katia ZANETTI, M. Gilles MARTIN, Mme Valérie HABIRE, M. Patrick DI BENEDETTO, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M. Henri HERNOULD, M. Béatrice MARTY, M. François GAUTHIER, Mme Stéphanie HUILLET, M. Marie-Thérèse TRECCANI, M. Jean-François LARROUX, M. Bernard TAGNERES, Mme Danielle BENAC, M. Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ, M. Christophe FEUILLADE

**Absents:**

M. Philippe PETRO

**Secrétaire de séance** : Colette BEGUE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Madame le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 28 février 2014**

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

- a. Installation d’un nouveau conseiller municipal
- b. Détermination du nombre d’adjoints
- c. Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal (PJ1)
- d. Détermination de la composition des Commissions municipales

## **2- FINANCES :**

- a. Approbation du Compte Administratif 2013 (PJ2)
- b. Approbation du Compte de gestion 2013 (PJ3)
- c. Approbation de l'affectation de résultats 2013 (PJ4)
- d. Approbation du Budget Primitif 2014(PJ5)
- e. Attribution et versement de la subvention au CCAS
- f. Attribution et versement de la subvention au SIVU Rivage
- g. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ6)
- h. Détermination des Taux d'imposition 2014
- i. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

## **3- URBANISME :**

- a. Modification du PLU
- b. Approbation de la convention de transfert dans le domaine public des voies et équipements communs entre la commune et la société Création Foncière : « Lotissement l'Enclos à Merville » (PJ7)
- c. Approbation de la convention de transfert dans le domaine public d'équipements communs entre la commune et la SA HLM Les Chalets : « Lotissement Chemin de Grand Borde »(PJ8)

### **➤ Approbation du compte rendu du 28 février 2014**

Le compte-rendu du Conseil municipal est approuvé à la majorité (15 votes pour, 11 abstentions)

## **1- ADMINISTRATION GENERALE**

- a. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de M.Versapuech de son poste de Conseiller municipal, démission réceptionnée en Mairie le 09 avril 2014, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à son remplacement. Conformément à l'art. L.270 du code électoral, c'est la personne suivant le démissionnaire sur la liste, qui devient Conseiller municipal.

En l'espèce il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Mme Stéphanie Huillet en tant que Conseillère municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Prend acte de l'installation de Mme Stéphanie Huillet en tant que Conseillère municipale

b. Détermination du nombre d'adjoints

Suite à la démission de M.Versapuech de son poste de Conseiller municipal, et donc de celui de Maire-adjoint, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le nombre de Maires-adjoints.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de fixer ce nombre à 6.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A la majorité (22 pour, 2 contre, 2 abstentions), décide de fixer à 6 le nombre des maires-adjoints.

c. Approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal (PJ1)

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'approuver le Règlement intérieur du Conseil municipal dans les 6 mois suivant l'installation de la nouvelle assemblée.

Mme le Maire demande donc au Conseil d'approuver le Règlement intérieur tel que figurant en annexe 1 du présent dossier.

Suite à une question de M.Feuillade, il est précisé que l'accès aux dossiers tel que prévu dans le Règlement sera possible dans la semaine suivant la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A la majorité (24 pour, 1 contre, 1 abstention), décide d'approuver le Règlement intérieur proposé.

d. Détermination de la composition des Commissions municipales

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de déterminer la composition des Commissions municipales tel que leur fonctionnement est prévu par le Règlement intérieur précédemment présenté.

En effet, conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil.

Les Commissions, au nombre de 9, sont composées chacune de 12 membres en plus de Mme le Maire, membre de droit. Pour assurer l'expression des minorités, chacune peut désigner un conseiller à chaque commission. Il est proposé de les déterminer ainsi :

<b>COMMISSIONS</b>	<b>Nombre de membres maximum</b> (en sus du maire)
Affaires scolaires / Enfance et Jeunesse	A.Mouchet P.Di Benedetto M.Nicodemo-Simion S. Huillet N. Auguste T. Vignolles P. Ogrodnik F. Gauthier S. Gibilaro J.F. Larroux B. Tagnères C. Feuillade
Aménagement et Travaux / Sécurité ERP	J.L. Fourquet G. Martin V. Habire P.Di Benedetto S. Gibilaro R.Bégué B.Marty T. Vignolles P. Ogrodnik S.Gabez J.F. Larroux B. Tagnères
Urbanisme / Assainissement / Voirie / Fossés	P. Ogrodnik J.L. Fourquet D.Cadamuro

	<p>F. Gauthier  V.Habire  S.Gibilaro  R.Bégué  B.Marty  K.Zanetti  C.Feuillade  M.T.Treccani  D.Bénac</p>
<p>Environnement / Développement durable /  Embellissement / Agriculture / Vie rurale</p>	<p>T.Vignolles  R.Bégué  D.Cadamuro  G.Martin  J.Labayen  C.Bégué  V.Habire  K.Zanetti  B.Marty  P.Petro  M.T.Treccani  D.Bénac</p>
<p>Communication</p>	<p>T.Vignolles  J.L.Fourquet  J.Labayen  H.Hernould  K.zanetti  V.Habire  C.Bégué  G.Martin  N.Auguste  M.T.Treccani  D.Bénac  P.Petro</p>
<p>Politique sociale / CME-CMJ / Démocratie</p>	<p>Colette BÉGUÉ  Alexandrine MOUCHET  Patrick DI BENEDETTO  H.Hernould</p>

	<p>R.Bégué  D.Cadamuro  V.Habire  G.Martin  S.Gabez  S.Huillet  M.T.treccani  D.Bénac</p>
<p>Vie locale et associative / Culturelle et sportive /  Fêtes et cérémonies</p>	<p>S.Gibilaro  N.Auguste  P.Di Benedetto  H.Hernould  M.Nicodemo Simion  A.Mouchet  C.Feuillade  JF Larroux  S.Huillet  D.Bénac  F.Gauthier  J.Labayen</p>
<p>Contrôle de gestion / Economie / Plan pluriannuel</p>	<p>J.Labayen  G.Martin  P.Di Benedetto  V.Habire  C.Bégué  S.Gabez  J.L.Fourquet  M.T.Treccani  B.Tagnères  F.Gauthier  T.Vignolles  P.Ogrodnik</p>
<p>Développement économique / Commerce et  artisanat</p>	<p>S.Gibilaro  N.Auguste  H.Hernould</p>

	D.Cadamuro R.Bégué C.Bégué P.Péto G.Martin J.F.Larroux F.Gauthier B.Tagnères P.Ogrodnik
--	---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité, décide d'approuver les commissions municipales ainsi déterminées.

En outre, Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à la démission de M.Versapuech de son poste de Conseiller municipal, il convient de le remplacer au sein du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Save et des Côteaux de Cadours.

Il est proposé que les délégués de Merville se répartissent ainsi :

Titulaires : D.Cadamuro V.Habire

Suppléants : P.Ogrodnik S.Gibilaro

## **2- FINANCES :**

### a. Approbation du Compte Administratif 2013 (PJ2)

Mme Labayen-Rémazeilles présente le Compte Administratif 2013 tel que figurant en annexe 2 du dossier du Conseil municipal.

A la majorité (22 pour, 4 abstentions), le Conseil municipal approuve le Compte administratif 2013.

### b. Approbation du Compte de gestion 2013 (PJ3)

Mme Labayen-Rémazeilles présente le Compte de gestion 2013 tel que figurant en annexe 3 du dossier du Conseil municipal. Celui-ci, établi par le Trésorier municipal, correspond aux équilibres proposés par la Compte administratif précédemment approuvé.

A la majorité (20 pour, 6 abstentions), le Conseil municipal approuve le Compte de gestion 2013.

c. Approbation de l'affectation de résultats 2013 (PJ4)

Mme Labayen-Rémazeilles présente l'affectation de résultat 2013 tel que figurant en annexe 4 du dossier du Conseil municipal. Celui-ci, établi par le Trésorier municipal, correspond aux équilibres proposés par la Compte administratif précédemment approuvé.

A la majorité, (17 pour, 2 contre, 7 abstentions), le Conseil municipal approuve l'affectation de résultat 2013.

d. Approbation du Budget Primitif 2014(PJ5)

Mme le Maire présente au Conseil municipal le projet de Budget Primitif pour l'année 2014, tel que proposé en annexe 5 du présent dossier. Celui-ci est proposé en situation d'équilibre à 4 228 918,00€ en section de fonctionnement, et à 1 721 862,29€ en section d'investissement, soit une proposition de budget total de 5 950 780,29.

M.Martin introduit la présentation en faisant un point sur la situation patrimoniale et financière de la commune. Ainsi, en 3 ans, la mise à niveau du patrimoine de la Commune pour 785 000€, l'acquisition de terrains à Lartigue et l'urbanisation de la Commune pour 515 000€ ont été financés en grande partie par les 1 000 000€ de cessions de biens de la commune, sans recourir à l'emprunt. En conséquence l'actif de la commune a augmenté de 300 000€ en 3 ans et la dette a diminué de 1 110 000€.

Néanmoins cette absence de recours à l'emprunt a mis la trésorerie de la commune en difficulté et retardé la réalisation de projets structurants. Par ailleurs les transferts au SMEA ne sont pas soldés puisqu'il reste 275 000€ à payer. Ainsi l'année 2014 ne permettra pas de dégager d'excédent de fonctionnement même si les dépenses ont été contraintes et maîtrisées. D'autant plus que l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux a été tenu. M.Martin précise que l'année 2014 est quelque peu critique mais que cela n'empêchera pas la réalisation de projets clé pour Merville. A cette fin des plans pluriannuels seront élaborés tout en gérant rigoureusement les finances.

Mme Labayen-Rémazeilles présente à son tour les grands équilibres du BP 2014. Après un travail d'explication sur ce que sont les différentes charges, recettes, opérations de chaque section, Mme Labayen-Rémazeilles revient sur les chiffres clés du Budget 2014. Ainsi les dépenses à caractère général seront maîtrisées (+0,03%), malgré une inflation de 0,7% et un taux de TVA de 0,4%, les sommes dues au SMEA seront échelonnées. Le chapitre 012 augmente pour sa part de 300 000€. Cela est dû à l'augmentation de la prévoyance (+175000€), au recrutement de saisonniers aux affaires scolaires, au retour d'agents en disponibilité, aux évolutions de carrière, à la mise en place du TAP en année pleine....Au niveau des recettes de fonctionnement, le produit des impôts directs sera en hausse du fait

d'un nombre supérieur d'habitants mais les taux resteront égaux à 2103. Au niveau des dépenses d'investissement, il est à intégrer un déficit reporté de plus de 196 000€, la somme due au SMEA, l'agrandissement de l'école pour 330000€, ou encore, par exemple, la première tranche des travaux de rénovation de l'église pour 50000€. Au niveau des recettes, il est à noter notamment un produit de cessions de 398000€ et une hausse de la TLE à plus de 235000€.

Il est précisé que le projet de reconstruction de la salle des fêtes est reporté mais pas annulé.

Suite à cette présentation, Mme le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin d'approuver le Budget primitif 2014 tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A la majorité (22 pour, 2 contre, 2 abstentions), approuve le budget primitif 2014.

e. Attribution et versement de la subvention au CCAS

Madame le Maire propose d'attribuer et de verser une somme de 46 975,00€ au CCAS, somme prévue au BP 2014.

Mme le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin d'autoriser l'attribution et le versement de cette somme au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A la majorité (24 pour, 2 abstentions), approuve l'attribution et le versement de la subvention au CCAS proposée.

f. Attribution et versement de la subvention au SIVU Rivage

Mme le Maire propose d'attribuer et de verser une somme de 71 840,00€ au SIVU Rivage, somme prévue au BP 2014.

Mme le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante afin d'autoriser l'attribution et le versement de cette somme au SIVU RIVAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A la majorité (24 pour, 2 abstentions), approuve l'attribution et le versement de la subvention au Sivu Rivage proposée.

g. Attribution et versement des subventions aux associations (PJ6)

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer et de verser une subvention aux associations tel que présenté en annexe du présent dossier.

Mme le Maire sollicite ainsi le Conseil municipal afin que les sommes proposées soient attribuées et versées aux associations énumérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité, approuve l'attribution et le versement des subventions aux associations présentées en annexe.

h. Détermination des Taux d'imposition 2014

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014, soit les mêmes que pour l'année 2013:

-	Taxe d'habitation	16.12 %
-	Taxe Foncière ( bâti)	18.21 %
-	Taxe foncière( non bâti)	101.65%

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver les taux proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité, approuve les taux d'imposition proposés.

i. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de financer les dépenses d'exploitation courantes prévues au plan de trésorerie, il convient de solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie, via une convention à établir entre la ville et un établissement bancaire, pour un montant de 100 000€.

Mme le Maire sollicite ainsi le Conseil municipal afin :

-d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000€,

-de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'ouverture de la ligne de trésorerie proposée et autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires.

### **3- URBANISME :**

#### a. Modification du PLU

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une procédure de modification du PLU a été lancée en début d'année 2014 pour permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Concernant les implantations de construction aux voies et emprises publiques, fixation du recul minimum à 4 mètres par rapport à l'alignement des voies publiques existantes ou projetées.
- Détermination du COS au foncier utilisé, et non plus à la parcelle.

Mme le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin d'approuver cette modification simple du PLU de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité, approuve la modification du PLU proposée.

#### b. Approbation de la convention de transfert dans le domaine public des voies et équipements communs entre la commune et la société Création Foncière : « Lotissement l'Enclos à Merville » (PJ7)

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention de transfert dans le domaine public des voies et équipements communs relatifs au lotissement « L'enclos » a été établie entre la commune et la société CREATION FONCIERE (annexe du présent dossier).

Cette convention a pour objet l'intégration des voies privées et ses annexes ou dépendances dans le domaine public.

La convention proposée détermine l'ensemble des modalités de ce transfert à titre gratuit.

Mme le Maire sollicite l'assemblée afin :

- d'approuver ladite convention,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

c. Approbation de la convention de transfert dans le domaine public d'équipements communs entre la commune et la SA HLM Les Chalets : « Lotissement Chemin de Grand Borde »(PJ8)

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une convention de transfert dans le domaine public d'équipements communs concernant le lotissement « Chemin de grand borde » a été établie entre la commune (annexe du présent dossier) et la SA HLM DES CHALETS.

Cette convention concerne un piétonnier et un rond-point. Elle détermine l'ensemble des modalités de ce transfert, à l'euro symbolique.

Mme le Maire sollicite l'assemblée afin :

- d'approuver ladite convention,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.